



DELIBERATION N° 2026 02-01

Annexe 1 : CFU 2025 (envoi en dématérialisé)

Annexe 2 : Note synthétique de présentation

Annexe 3 : Rapport Hommes/femmes

Annexe 4 : pages de signatures

Envoyé en préfecture le 25/02/2026

Reçu en préfecture le 25/02/2026

Publié le

Berger
Levrault

ID : 095-200076222-20260219-20260201-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL Séance du 19 février 2026

L'an deux mille vingt-six, le 19 février à 19h30, les membres du comité syndical légalement convoqués le 12 février 2026, se sont réunis à Vigny, sous la présidence de Mme Catherine Carpentier, Présidente du Syndicat intercommunal (SI) CONSERVATOIRE DU VEXIN.

DELEGUES PRESENTS :

CCVC (CC adhérente au SI CONSERVATOIRE DU VEXIN) : M. VISBECQ DE Clery en Vexin, MME MORGUE DE Longuesse, MME LUCAS DE Marines, MME PERUELLE DE Nucourt, MME DE SMEDT DE Sagy, MME LAGO DE Frémainville, MME CARPENTIER DE Grisy les Platres, MME BERNARD ET MME LE BOUCHER DE Guiry en Vexin, M. BAZOT ET MME DUFOUR DE Le Bellay-en-Vexin, M. VINOLAS DE Seraincourt, M. GINOUX DE Théméricourt, MME LOURTEL DE Vigny, Mme Menetrier de Santeuil, Mme Bessodes de Avernès

CCVVS : Mme Sorel de Ambleville, Mme Dumont Selhi de Arthies, Mme Deltruc de Boissy-l'Aillerie, Mme Bellee de Bréançon, Mme Gorge de Brignancourt, M. Caurette de Chaussy, M. Veres de Magny en Vexin, M. Millouet de Maudetour en Vexin, M. Duchesne de Omerville

DELEGUES EXCUSES :

M. Picard de Ableiges (ccvc), Mme Joncour- Danel et M. Bru de Berville (ccvc), Mme Aglave-Lucas de Chars (ccvc), Mme Gallo-Grosos et Mme Bouilliant de Commeny (ccvc), M. Teilland de Condecourt (ccvc), Mme Castellarnau de Fremecourt (ccvc), M. Dumas de Genainville, Mme Risico et Mme Gabryelczyk de Haravilliers (ccvc), Mme Pincemin de Marines (ccvc), M. Depont et Mme Sophiyair de Sait Clair sur Epte (ccvvs), Mme Cheriot de Wy Dit Joli Village (ccvvs)

COMMUNES NON REPRESENTEES :

Cormeilles-En-Vexin (ccvc), Courcelles sur Viosne (ccvc), Le Heaulme (ccvc), Le Perchay (ccvc), Montgeroult (ccvc), Moussy (ccvc), Neuilly en Vexin (ccvc), Saint Gervais (ccvvs), Theuville (ccvc), Us (ccvc)

AUTRES PERSONNES PRESENTES : Mme Carpentier Présidente et Monsieur Bidal secrétaire du SI Conservatoire du Vexin

Au total, 24 maires ou délégués sont présents, représentant 23 des 43 communes adhérentes. Le quorum est atteint.

La séance est ouverte à 19h30.

Monsieur Bidal est nommé secrétaire de séance.

ADOPTION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu le Code des juridictions financières ;

Vu l'article 60 de la loi de finances n°63-156 du 23 février 1963,

Vu l'article 242 de la loi de finances de 2019 modifié par l'article 145 de la loi du 30 décembre 2022 ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu la délibération numéro 2025-07-01 adoptant le passage au Compte Financier Unique du SI Conservatoire du Vexin

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025 du SI Conservatoire du Vexin

Vu le Compte Financier Unique du SI Conservatoire du Vexin ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ;

PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE		
	SECTION DE FONCTIONNEMENT	SECTION D'INVESTISSEMENT
RECETTES :		
- recettes nettes	594 251,32 €	22 908,10 €
- report 2024	184 588,42 €	150 666,85 €
TOTAL RECETTES AVEC REPORT	778 839,74 €	173 574,95 €
DEPENSES :	570 259,81 €	36 000,68 €
RESULTAT 2025 :		
Sans report 2024	+ 23 991,51 €	- 13 092,58 €
Avec report 2024 (à reporter au BP 2026)	208 579,93 €	137 574,27 €

La Présidente, à l'issue de la présentation du CFU 2025, chapitre par chapitre, ne prend pas part au vote en quittant la salle. La présidence de séance est confiée à M. Caurette, membre du bureau, le temps du vote.

VOTES : Contre : 0 ; Abstentions : 0 ; Pour : 27

Le Compte Financier Unique est adopté à l'unanimité

*Certifié exécutoire après dépôt en
Préfecture et publication le :*

La Présidente :

Pour extrait certifié conforme,

La Présidente
Catherine Carpentier

CONSERVATOIRE DU VEXIN
2 Bd Gambetta
95640 MARINES
Tel : 01 30 39 20 65

CONSERVATOIRE DU VEXIN
2 Bd Gambetta
95640 MARINES
Tel : 01 30 39 20 65

NOTE DE PRESENTATION SYNTHETIQUE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

I. LE CADRE GENERAL DU BUDGET

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au Compte Financier Unique afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le Compte Financier Unique est un document budgétaire et comptable commun à l'ordonnateur et au comptable public.

La présente note répond à cette obligation pour le SI Conservatoire du Vexin. Elle est disponible sur le site internet du conservatoire.

Le CFU retrace les mandats (dépenses) et titres (recettes) émis par la Commune, l'EPCI sur l'exercice budgétaire 2025, courant du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025.

Le CGCT précise que le CFU de l'année N doit être voté au plus tard le 30 juin de l'année N+1.

II. LES ÉLEMENTS DE CONTEXTE POUR L'ANNEE 2025

Préambule :

Pour rappel, le syndicat est sur deux communautés de communes

Les communes adhérentes au syndicat intercommunal regroupent

- Les 33 communes de la CCVC (*Communauté de Communes Vexin Centre*) à la suite de son adhésion le 17 juin 2017.

La CCVC qui prend à sa charge les cotisations communales des 33 communes en fonction du nombre d'habitants, et avance à charge de remboursement pour le compte des 33 communes, les cotisations par nombre d'élèves inscrits et la cotisation « ville antenne » (Marines, Vigny),

- 10 communes sur 26 de la CCVVS (*Communauté de Communes Vexin Val de Seine*) adhèrent. Par conséquent, les 10 communes adhérentes, prennent à leur charge les cotisations par nombre d'habitants, par nombre d'élèves, et la cotisation « ville antenne » est prise en charge par Magny-en-Vexin.
- S'agissant des interventions en milieu scolaire, elles sont prises en charges par chaque commune qui en fait la demande.

○

- **Le nombre d'élèves inscrits au Conservatoire pour l'année scolaire 2025/2026 est en baisse -33 élèves par rapport à 2024/2025 : 383 élèves (416 2024/2025), dont 334 (362 2024/2025) qui habitent une commune adhérente.**

Depuis la rentrée 2019/2020 le Conseil syndical a mis en place, **des tarifs tenant compte du Quotient Familial** des familles résidant dans les communes adhérentes au syndicat. Pour cette année 2025/2026, 43 élèves (sur 334 soit 13 %) bénéficient de cette mesure pour un coût total de : 6 920,9 € (2024/2025 : 9 134 € pour 54 élèves).

- **Le nombre d'interventions en milieu scolaire est stable pour l'année scolaire 2025/2026 : 42 interventions (40 en 2024/2025) sur 13 communes adhérentes (14 en 2024/2025).**

- Classes orchestre sur 2 communes (Cuivres, violons) - (2 en 2024/2025). Ce sont environ **793 enfants** qui ont ainsi accès à une action éducative culturelle proposée par le Conservatoire du Vexin.
- En plus des interventions, mise en place d'un « Projet de saxophone » : 25 interventions en cycle 2 sur les 2 communautés de communes.
- **Les effectifs du Syndicat au 31 décembre 2025 sont les suivants : 23 agents répartis en 13 hommes / 10 femmes (24 agents dont 13 hommes et 11 femmes au 31 décembre 2024)**

filière \ catégorie	A	B	C	Total général	Femmes	Hommes
Administrative			2	2	2	
Titulaire			2	2	2	
Tps complet			2	2	2	
Culturelle	2	18		20	8	12
CDD		11		11	2	9
Tps non complet		11		11	2	9
CDI		4		4	3	1
Tps non complet		4		4	3	1
Titulaire	2	3		5	3	2
Tps complet	1	1		2	2	
Tps non complet	1	2		3	1	2
Technique			1	1		1
CDD			1	1		1
Tps non complet			1	1		1
Total général	2	19	3	23	10	13

En ETP (équivalent temps plein) :
12,07 au 07 janvier.

III. ANALYSE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) 2025

Le compte financier unique 2025 a été voté en séance du **xx mois 2026** par le conseil syndical. Il restitue sous forme condensée, l'ensemble de toutes les opérations réalisées par le service comptable du Syndicat. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat du Syndicat aux heures d'ouvertures des bureaux.

III.1. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services syndicaux

III.1.A) LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT :

Les recettes réelles peuvent être présentées en 5 principaux groupes d'acteurs économiques :

	Montants 2024	Montants 2025
1) cotisations annuelles des communes adhérentes	184 787,94 €	185 452,17 €
2) cotisations des communes et autres organismes pour activités scolaires ou périscolaires:	36 411,54 €	35 995 €
3) Les subventions versées par: le Département	133 784 €	137 784 €
+Subventions exceptionnelles sur projets (2024: DRAC et PNR / 2025: DRAC, PNR et CD95)	38 400 €	38 460 €

4) Les recettes encaissées au titre des prestations fournies aux familles (Inscriptions aux cours + locations d'instruments):	143 328,25 €	160 792,18 €
5) Amortissement de la subvention en investissement du CD (suite séparation des communes de l'est) + Région (suite covid)	7 196,60 €	7 196,60 €
Excédent d'investissement 2022 transféré au compte de résultat		
2024 Différences sur réalisations (suite vente bâtiment Vigny) / 2025 Excédent d'invest transféré en fonctionnement	8 097,87 €	21 458,14 €
La totalité des recettes réelles de fonctionnement s'élève à	553 521,43 €	594 251,32 €

NB : les points ne reprennent que les principales recettes

Par rapport au CFU 2024 ➔ **des recettes réelles + 7,35 %** – principales raisons :

- 1) Subvention exceptionnelle en fonctionnement du Conseil départemental**
Le Conseil départemental a attribué une subvention exceptionnelle « Culture et ruralité » d'un montant de **13 500 €**,
- 2) Augmentation des aides à projet de la DRAC sur 2025**
+ 3 100 € par rapport à 2024,
- 3) Augmentation des cotisations des parents et des locations sur l'année 2025**
+ **17 400 €** des recettes issues des cotisations des parents et des locations. Cette évolution s'explique notamment par un recours accru au paiement par prélèvement automatique et par une **date limite de paiement plus rapprochée** pour les règlements en une seule fois, améliorant ainsi le taux et la rapidité de recouvrement.
- 4) Transfert d'un excédent d'investissement vers le fonctionnement**
Un **excédent d'investissement de 21 458,14 €** a été transféré en section de fonctionnement, venant accroître mécaniquement les recettes de fonctionnement.

III.1.B) LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :

	Montants 2024	Montants 2025
1) Charges de personnel : Professeurs, administratifs, extérieurs pour concerts et examens	517 478,12 €	514 014,47 €
2) Charges à caractère général : Prestations extérieures pour concerts, achats fournitures, carburants, assurances, entretien véhicules et instruments, frais déplacements, frais affranchissement et téléphone...	28 874,15 €	28 007,99 €
3) Autres charges de gestion courante (redevances, licences et droits d'auteurs, indemnités d'élu, annulation de titre)	8 498,79 €	6 995,55 €
4) Dotations aux amortissements (auto-financement pour le remplacement du matériel)	18 468,51 €	21 241,80 €
L'ensemble des dépenses de fonctionnement s'élève à	574 979,57 €	570 259,81 €

Par rapport au CFU 2024, **les dépenses de fonctionnement sont maîtrisées** avec une légère baisse de 0,82 % :

- 1) Les charges de personnel sont maîtrisées, représentant 90 % des dépenses du syndicat
- 2) Les charges à caractère général sont stables
- 3) les autres charges de gestion courante, en baisse de 17,7 %

4) La dotation aux amortissements, hausse de 15 % (suite achats de petits matériels de musique et administratifs).

III.1.c) RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2025

Au final, l'écart entre le volume total des recettes et des dépenses de fonctionnement constitue un **excédent** ou au contraire un **déficit à reporter sur l'exercice suivant**. En cas d'excédent, ce report représente une réserve qui permettrait au syndicat de continuer à fonctionner, sans avoir recours à l'emprunt, en cas de non-versement des recettes attendues (subvention du Conseil Départemental, par exemple).

Pour l'année 2024, cet écart constitue un **excédent** de 184 588,42 € (reporté en 2025).

Pour l'année 2025, cet écart constitue un **excédent** de **208 579,93 €** qui sera reporté au budget 2026.

NB : l'excédent constaté chaque année constitue une réserve budgétaire qui permettrait au syndicat de pouvoir honorer toutes ses créances, salaires notamment, en cas d'encaissements tardifs des recettes attendues (subventions ou dotations).

Vue d'ensemble de la section de fonctionnement 2025 :

Recettes réelles	594 251,32 €		
Report Excédent années passées	184 588,42 €		
TOTAL RECETTES	778 839,74 €	TOTAL DEPENSES	570 259,81 €
Résultat 2025 (total recettes – total dépenses) à reporter au BP 2026		208 579,93 €	

III.2. La section d'investissement

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets du Syndicat à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule, ...

Le budget d'investissement du Syndicat présente donc :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Pour le syndicat, il s'agit principalement d'acquisitions d'instruments de musique et de matériel informatique. Pourraient également figurer à cette rubrique les frais d'acquisition de véhicules, de mobilier, de biens immobiliers, d'études et de travaux.

➤ Principales dépenses 2025 :

- **Instruments** : clavier et son stand, djembés, housses divers instruments (violoncelle, piano, clarinette,)
- **Informatique** : 2 PC portables pour le secrétariat, 1 écran pour la MAO.
- **Divers** : tabourets batterie, spot à led, accordeur, microphones, pupitres.

➤ Recettes 2025 :

- Les recettes proviennent de la somme provisionnée par le Syndicat au titre de la Dotation aux amortissements des immobilisations (pour 2025 : 21 241,80 €) et du reversement, par les services de l'Etat, du Fonds de compensation de la TVA calculé sur les dépenses d'investissement de l'année N-2 (pour 2025 : 1 666,30 € sur les dépenses d'investissement 2023).

Vue d'ensemble de la section d'investissement 2025 :

Recettes réelles	22 908,10 €		
Report Excédent années passées	150 666,85 €		
TOTAL RECETTES	173 574,95 €	TOTAL DEPENSES	36 000,68 €
Résultat 2025 (total recettes – total dépenses) à reporter au BP 2026		- 13 092,58 €	

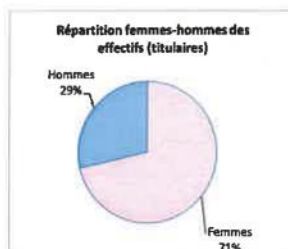
Le syndicat n'a aucun emprunt en cours.

**La Présidente,
Catherine Carpentier**

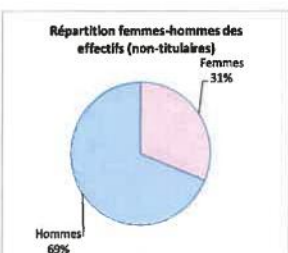
Nota : Pour les collectivités locales et leurs établissements (communes, départements, régions, EPCI, syndicats mixtes, établissements de coopération interdépartementale), les articles L 2121-26, L 3121-17, L 4132-16, L.5211-46, L 5421-5, L 5621-9 et L 5721-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoient le droit pour toute personne physique ou morale de demander communication des procès- verbaux, budgets, comptes et arrêtés.

Part des femmes et des hommes par filières**Titulaires**

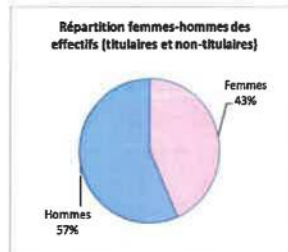
	Femmes	Hommes	Total
filière administrative	2	0	2
filière technique	0	0	0
filière animation	0	0	0
filière culturelle	3	2	5
filière sociale	0	0	0
filière médico-sociale	0	0	0
filière médico-technique	0	0	0
filière sportive	0	0	0
filière police municipale	0	0	0
filière incendie secours	0	0	0
TOTAL	5	2	7

**Non-titulaires emplois permanents**

	Femmes	Hommes	Total
filière administrative	0	0	0
filière technique	0	1	1
filière animation	0	0	0
filière culturelle	5	10	15
filière sociale	0	0	0
filière médico-sociale	0	0	0
filière médico-technique	0	0	0
filière sportive	0	0	0
filière police municipale	0	0	0
filière incendie secours	0	0	0
TOTAL	5	11	16

**Titulaires et non-titulaires emplois permanents**

	Femmes	Hommes	Total	% f	% h
administrative	2	0	2	100%	0%
technique	0	1	1	0%	100%
animation	0	0	0	0%	0%
culturelle	8	12	20	40%	60%
sociale	0	0	0	0%	0%
médico-sociale	0	0	0	0%	0%
médico-technique	0	0	0	0%	0%
sportive	0	0	0	0%	0%
police municipale	0	0	0	0%	0%
incendie secours	0	0	0	0%	0%
TOTAL	10	13	23	43%	57%



Au niveau national, dans la FPT:

Taux de féminisation: 61 %
communes: 60 %
EPCI: 51 %

entre 5 et 49 agents: 66 %
entre 50 et 499 agents: 61 %
entre 500 et 4 999 agents: 67 %

Source: DGAFF, chiffres clés de l'égalité pro 2014

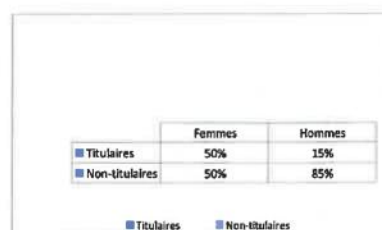
Part des titulaires et non titulaires

	Femmes	Hommes	% femmes	% hommes
Titulaires	50%	15%	71%	29%
Non-titulaires	50%	85%	31%	69%

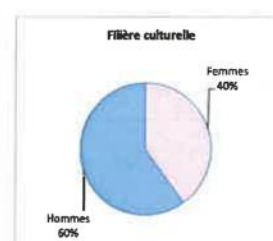
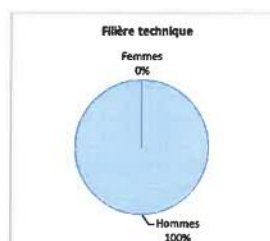
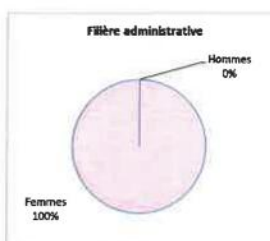
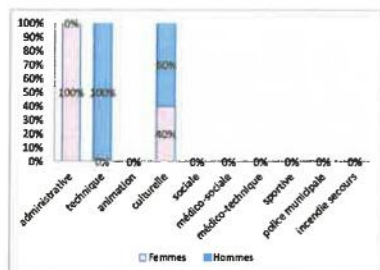
Au niveau national, dans la FPT:

Titulaires: 58 % de femmes / 42 % d'hommes
Non-titulaires: 67 % de femmes / 33 % d'hommes

Source: DGAFF, chiffres clés de l'égalité pro 2014



Répartition par filières



Au niveau national, dans la FPT:

filière administrative: 82 % de femmes / 18 % d'hommes
 filière technique: 41% de femmes / 59 % d'hommes
 filière animation: 71% de femmes / 29 % d'hommes
 filière culturelle: 63% de femmes / 37 % d'hommes
 filière sociale: 96% de femmes / 4 % d'hommes
 filière médico-soc: 96% de femmes / 4 % d'hommes
 filière médico-tech: 74% de femmes / 26 % d'hommes
 filière sportive: 28% de femmes / 72 % d'hommes
 filière sécurité-police: 21% de femmes / 79 % d'hommes
 filière incendie-sec: 4 % de femmes / 96 % d'hommes

Source: DGAFI, chiffres clés de l'égalité pro 2014

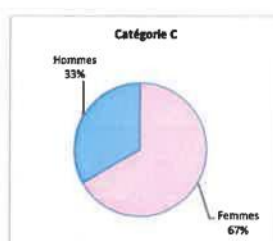
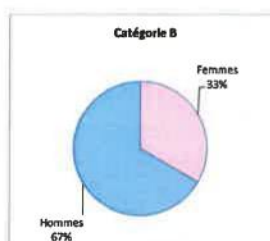
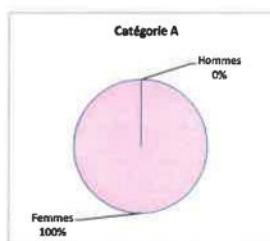
Répartition par catégorie hiérarchique

	Femmes	Hommes
cat A	2	0
cat B	6	12
cat C	2	1

Au niveau national, dans la FPT:

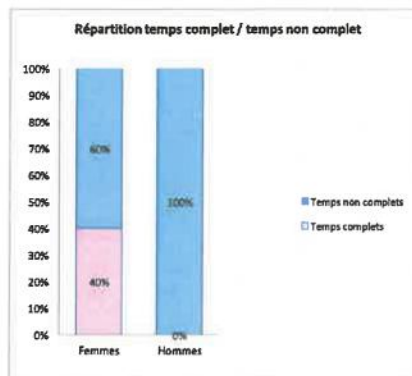
cat A: 60 % de femmes / 40 % d'hommes
 cat B: 64 % de femmes / 36 % d'hommes
 cat C: 60 % de femmes / 40 % d'hommes

Source: DGAFI, chiffres clés de l'égalité pro 2014



Temps complets / non complets

	Femmes	Hommes	% F	% H
Temps complets	4	0	40%	0%
Temps non complets	6	13	60%	100%
Total	10	13	100%	100%



95

SYNDICAT Conservatoire du Vexin

Code INSEE

S.I. Conservatoire du Vexin

CFU 2025

Berger
Levrault

BUD

ARRETE - SIGNATURES



Nombre de membres en exercice : 43

Nombre de membres présents : 29

Nombre de suffrages exprimés : 27

VOTES : Pour 27

Contre 0

Abstentions 0

Date de convocation : 12/02/2026

Présenté par le Présidente

A Vigny, le 19/02/2026

Le Présidente

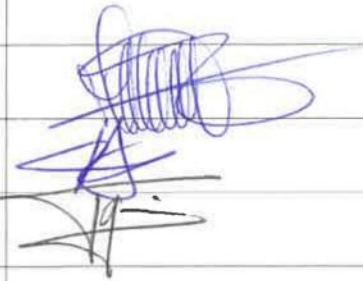
Délibéré par le Comité Syndical

réuni en session ordinaire

A Vigny, le 16/02/2026

le Comité Syndical

Ableiges	
Ambleville	
Arthies	
Avernes	
Berville	
Boissy l'Aillerie	
Bréançon	
Brignancourt	
Chars	
Chaussy	
Cléry en Vexin	
Commeny	
Condécourt	
Corneilles en Vexin	
Coucelles sur Viosne	
Frémainville	

Frémécourt	
Genainville	
Grisy les plâtres	
Guiry en Vexin	
Haravilliers	
Le Bellay en Vexin	
Le Heaulme	
Le Perchay	
Longuesse	
Magny en Vexin	
Marines	
Maudetour	
Montgeroult	
Moussy	
Neuilly en Vexin	
Nucourt	
Omerville	
Sagy	
Saint Clair sur Epte	
Saint Gervais	
Santeuil	
Seraincourt	
Théméricourt	
Theuville	
Us	
Vigny	
Wy Dit Joli Village	

Certifié exécutoire par le Présidente
et de la publication, le

, compte tenu de la transmission en

préfecture, le

A

Vigny

, le 19/02/2026

CONSERVATOIRE DU VEXIN
2 Bd Gambetta
95640 MARINES
Tel : 01 30 39 20 65